



Communiqué intersyndical



La sobriété énergétique, oui !

Sur le dos des salarié-es, c'est hors de question !

La FERC-CGT et le Syndicat National Professionnel des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (SNPMNS) s'associent pour dénoncer le lock-out patronal que le groupe Vert Marine impose aux usager-es et aux salarié-es de plusieurs dizaines des piscines dont il a la charge. Le groupe fait mine de découvrir le pot-aux-roses de l'augmentation du prix de l'énergie. Il s'agit avant tout de faire pression sur les collectivités territoriales délégantes pour s'assurer que les coûts de fonctionnement ne viennent pas grever les bénéficiaires dégagés par l'exploitation commerciale des piscines en Délégation de Service Public (DSP).

Les piscines sont des installations sportives gourmandes en eau et en énergie. Les prix augmentent et entraînent des incertitudes sur les capacités à assumer le paiement des factures. Ce sont là des faits indéniables. Pour autant, la solution ne peut être de mettre collectivités territoriales, usager-es et salarié-es devant le fait accompli et encore moins de réduire de 30 % les revenus déjà très bas des salarié-es des piscines en les mettant au chômage technique.



Nous rappelons que les piscines sont des lieux de sociabilité, de détente, de loisirs, de pratique sportive et surtout d'éducation importants. Alors que la France s'est engagée depuis 2019 dans un ambitieux plan anti-noyade, la fermeture ne peut être la solution. Le Ministère des Sports a engagé depuis le 30 août un travail avec les représentants patronaux du secteur sur la question de la réduction de la consommation énergétique. Cette action d'éclat pour faire pression sur les discussions à tous les étages menace l'apprentissage de la natation pour des milliers d'enfants et les emplois et les rémunérations de plusieurs centaines de salarié-es.

Nous revendiquons une réflexion concertée avec les salarié-es et les usager-es sur la consommation et la nécessaire transition énergétique des piscines, le maintien de l'ouverture des piscines *a minima* pour les scolaires et le paiement des salaires en intégralité lors des périodes de chômage technique ou d'activité partielle.

Montreuil le 7 septembre 2022

Contacts :

Pour la FERC-CGT : Guillaume Maudet, 06.75.33.83.96

Pour le SNPMNS : Claire Léger, 06.18.83.34.15